

Photo Dubuisson 2008

Préconiser le maintien d'une propriété publique



Dinu Bumbaru
directeur des politiques, Héritage Montréal

En 1992, la société montréalaise organisée dans une grande coalition pour l'avenir de l'Hôtel-Dieu affrontait le gouvernement du Québec qui avait décidé de relocaliser à Rivière-des-Prairies, cette institution si intimement liée à la fondation de Montréal dont on célébrait alors le 350e anniversaire. L'argument principal du gouvernement était la répartition des services hospitaliers en fonction de la distribution démographique des clientèles. Il n'était guère question de la valeur historique, voire symbolique de l'hôpital de Jeanne Mance et des hospitalières. Surtout, il n'y avait aucun plan de réaffectation pour le remarquable ensemble patrimonial de l'avenue des Pins.

Cette confrontation a donné lieu à une consultation publique menée à l'initiative de la coalition par un comité consultatif indépendant. Cet exercice a mis en lumière la diversité des enjeux associés à un tel équipement institutionnel. Dans son rapport, le comité consultatif formule plusieurs conclusions touchant aux rôles hospitalier, universitaire et scientifique de l'Hôtel-Dieu et à sa fonction de développement régional. Le comité écrit aussi ceci sur la dimension patrimoniale du lieu :

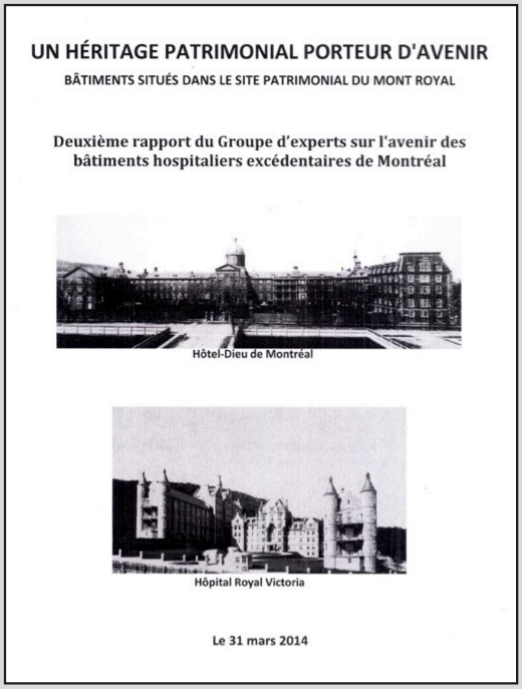
(…) *L'Hôtel-Dieu de Montréal est un lieu de prestige quant à sa valeur sur les plans historique, architectural et symbolique. La décision de le priver de sa fonction première et de sa raison d'être, de même que la perspective de livrer les bâtiments à l'abandon pendant une période temps prolongée, auraient dû faire l'objet de demandes d'avis auprès des experts en la matière avant que la décision ne soit prise par le gouvernement du Québec. Là encore, cet exercice, qui aurait témoigné d'un souci authentique du patrimoine, a été négligé. C'est ce qui amène le Comité consultatif à conclure que les décideurs ont certes été sensibles à une interprétation étroite de certaines statistiques mais sont restés sourds à la compassion et à l'humanisme. (…)*

En 2014, l'avenir de l'Hôtel-Dieu est de nouveau en question. À deux ans de sa désaffectation programmée, il n'y a pas d'hypothèse crédible. Comme en 1992, la négligence du gouvernement est en cause. Au lieu de planifier l'avenir de cet ensemble patrimonial exceptionnel comme l'y oblige ses propres lois, il s'est contenté d'attendre des revenus de la vente du site, attentes très irréalistes selon le CHUM et les experts.

Comme en 1992, la plus grande menace au patrimoine de l'Hôtel-Dieu – comme de son voisin le Royal Victoria, autre orphelin du

gouvernement, n'est pas la démolition ni même la condominisation mais bien l'abandon faute de nouvel usage. Il est grand temps de rattraper le temps perdu et d'engager un exercice de planification réaliste et concerté pour une réaffectation pertinente en préconisant le maintien d'une propriété publique des terrains. Réuni in extremis par le ministre Lisée en 2013, un groupe expert a remis en mars son rapport que le ministre Poëti a publié en appuyant ses recommandations. Malgré le retard, il n'est pas trop tard. La valeur exceptionnelle de ce patrimoine commande un plan d'avenir à la hauteur de la grande valeur collective de ces grands hôpitaux qui témoignent de l'histoire de toute la métropole.

Dinu Bumbaru, *diplômé en architecture et en conservation architecturale à Montréal, Rome et York (Royaume-Uni), est directeur des politiques d'Héritage Montréal, un organisme indépendant où il travaille depuis 1982. Son engagement au service du patrimoine lui a valu plusieurs reconnaissances dont l'Ordre du Canada (2008) et le Prix du Québec (2012).*



Un héritage porteur d'avenir. Marie Lessard

Nos lecteurs pourront également consulter le rapport intitulé : **UN HÉRITAGE PATRIMONIAL PORTEUR D'AVENIR. BÂTIMENTS SITUÉS DANS LE SITE PATRIMONIAL DU MONT ROYAL.**

Deuxième rapport du Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires de Montréal, publié le 31 mars 2014 par Marie Lessard, Claude Corbo, Cameron Charlebois et James McGregor.

La Société d'histoire du Plateau défend dans ce rapport le patrimoine matériel et immatériel de l'Hôtel-Dieu de Montréal.



Position de la CDC Action Solidarité Grand Plateau sur l'avenir du site de l'Hôtel-Dieu

La CDC Action Solidarité Grand Plateau, dont la Société d'histoire est membre, a fait connaître sa position sur l'avenir du site de l'Hôtel-Dieu dans le document présenté en février 2014.

En résumé, elle demande que la priorité soit accordée aux projets de nature sociale, publique ou communautaire qui répondent aux besoins de la population (secteur de la santé, secteur résidentiel, et emploi).